Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 7 Octobre 1891 La Bibliothèque du Parlement No. 52.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

L'INNOCENCE

La perle d'eau qui tremble au calice des roses,
Le parfum s'exhalant des fleurs à peine écloses,
D'une aurore de mai le timide rayon,
Le souffle caressant des printanières brises,
N'ont pas les voluptés exquises
De la fleur dont je sais le nom..

Le premier bégaiement du poète en délire,
Le soupir éolien d'une amoureuse lyre,
Le réveil de l'oiseau, poétique chanson,
Le murmure naissant d'une source fleurie
Parlent moins à ma rêverie
Que la fleur dont je sais le nom..

Oh! ne la cherchez pas dans les royales serres,
Ne la demandez pas aux mains des lapidaires;
Elle ignore, elle fuit l'éclat d'un vain renom,
Lisez dans votre cœur, où, modeste, elle brille..
Car l'innocence, ô jeune fille!
C'est la fleur dont je sais le nom!

CH. DE BAPZ-TRANQUELLÉON.

LA MÉDUSE

—Enfin, papa, avouez qu'il a l'air bien ridicule, debout sur ce rocher, avec ses lunettes et son crâne nu!

—Claire, je ne te comprends pas. M. Pinsonès a tout pour lui: il est riche, relativement jeune, et secrétaire de l'Institut lyonnais; et même, après votre mariage...

—Il doit vous faire recevoir membre. Je sais.

—Parfaitement.

—Bel avantage! C'est pour cela que vous remplissez maintenant notre chalet d'étoiles de mer et de poissons secs?

—J'étudie la conchyliologie et l'ichtyologie; M. Pinsonès est venu ici pour préparer un mémoire sur les méduses; ces invertébrés...

—Tiens, mais il a disparu. Est-ce qu'il serait tombé à l'eau?

—Ah! fitchre, courons vite.

Lorsqu'ils arrivèrent près du récif luisant de varech, M. Plantin et sa fille entendirent un grand clapotis; on eût dit d'un monstre marin échoué sur des bas-fonds. Puis ils aperçurent leur savant dans l'eau jusqu'aux aisselles, et s'efforçant d'escalader le rocher avec son haveneau tout rempli d'une masse informe et gélatineuse.

—Ah! chers amis, s'écria-t-il, d'un air enthousiaste, en glissant sur les pierres vaseuses.

M. Plantin le hissa sur la plateforme; là, l'illustre Lyonnais s'accroupit près de son filet et en retira une méduse avec d'infinies précautions.

—Oui, mes amis, reprit-il, une céphée polychrome!

—La céphée polychrome!

—La céphée des côtes de Naples? Pas possible exclama le nouvel initié.

—Elle-même, et c'est la première fois qu'on la trouve dans les mers de France.

—La sale bête! fit Claire.

C'était une sale bête, en effet, visqueuse et flasque, bien que le savant s'extasiât sur ses formes élégantes, sa transparence rosée, et la grâce qu'elle avait en nageant.

Il confia la garde du monstre à son futur beau-père et courut chercher sur la plage un vase portatif en caoutchouc, qui l'accompagnait toujours dans ses explorations scientifiques. Il remplit d'eau le récipient, y plongea la méduse, et transporta le tout sur une langue de sable où il s'assit pour se sécher au soleil. M. Plantin en fit autant, et Claire s'allongea sur la grève, accoudée sous son ombrelle blanche qui la séparait de ses compagnons.

Triste, elle se prit à rêver devant la mer calme semée au loin de points rougeâtres qui étaient des voiles de sardiniers. Parfois, un bruit de voix exaltées l'arrachait à sa contemplation, et elle percevait des bouts de phrases ichtyologiques et conchyhologiques: Lamark... la classe des radiaires... la céphée cyclophore de la mer Rouge.

Puis les voix se turent, et, au bout de quelques minutes, un sourd ronflement les remplaça.

La jeune fille souleva son ombrelle et aperçut avec une moue d'horreur son fiancé dont la face rougeaude était agitée de grimaces nerveuses pareilles à celles des chouettes au soleil. Alors Claire se replongea dans sa contemplation et ses rêves, évoquant, avec ce vague des souvenirs que la vue du large semble rendre encore plus lointaines, tout un monde d'amourettes anciennes, ébauchées sur d'autres plages, qui étaient mortes en septembre.

Tous, elle les confondait maintenant en une mélancolie exquise, ces amoureux d'antan qui lui avaient débité des fadaises oubliées; les uns, là-bas, devant la mer sur la terrasse des casinos de Trouville et de Dieppe; d'autres à Royan, dans des parties de croket, sur le tapis dur et très fin des couches; au Croisic, le soir, au bout de la jetée où se promènent les baigneurs à la rentrée des bateaux de pêche; et encore sur les plages ensoleillées des Sables d'Olonne.

Puis, la rêverie devint plus longue. Claire revivait les étés de son enfance; elle songeait à un petit garçon de douze ans, qui le premier l'avait peut-être aimée. Depuis lors, une vieille bonne lui parlait quelquefois, de ce précoce amoureux qui l'appelait sa petite femme et lui donnait des coquillages. Elle-même ne se rappelait rien, sauf un refrain monotone qu'il lui chantait, paraît-il et qui la faisait pleurer maintenant.

Mais où avaient fui tous ces songes d'un jour? En quel merveilleux pays les retrouver?

Claire insensiblement s'endormit, et, dans cette atmosphère lumineuse d'août au bord des vagues, le sommeil emporta ses rêves vers des paradis d'azur où revivaient étrangement les choses d'autrefois:

Sur la rive d'une île bleue, parmi de grandes fleurs écarlates, voici que la jeune fille se balance au rythme berceur d'un hamac! Où? En quel temps? Mais tout ce qu'elle a connu dans la vie réelle lui apparaît tour à tour transfiguré. Et, lentement, filent sous la clarté rose les beaux amoureux de naguère; ce ne sont plus les mêmes, et pourtant, ce qui en eux charmait surtout, le câlin sourire des uns, les yeux profonds des autres, revient frapper la jeune fille avec une précision plus lucide que dans les réalités du réveil.

Puis les visions se succèdent mobiles et désordonnées, mais toujours dans cette lumière chaude que le soleil d'août verse à l'âme à travers les paupières fermées.

Après combien de ces mirages Claire se retrouve-t-elle, épouvantée, sur un étroit rocher que la mer infinie enveloppe? Au loin, quelque chose d'indécis nage et s'approche. Cela devient énorme, hideux; et c'est une méduse à tête d'homme, la tête de M. Pinsonès lui-même avec ses lunettes et son crâne nu. Les vingt bras gluants du monstre se tordent sur la crête blanche des lames, et le vent apporte des sons bizarres: la céphée cyclophore, les radiaires, l'institut lyonnais.

Impossible de fuir. L'écume des brisants inonde la plateforme de l'écueil, et la méduse allonge ses tentacules afin d'enlever sa proie. Alors désespérée, Claire s'élance dans les flots.

L'idée de cette chute la réveilla. Mais elle doutait encore durant cette minute exquise qui sépare le rêve de la vie réelle. Déjà la perception extérieure lui revient, et pourtant une sensation d'humidité persiste. Claire ouvre les yeux et pousse un cri; une vague qui déferlait sur la grève inonde sa robe, puis se retire, entraînant le sable avec un petit bruit de grelots.

—Oh! papa, la mer!

A ce cri, les deux hommes se lèvent en sursaut. M. Plantin blêmit en apercevant les lames qui, de toute part, entourent l'îlot. Quelques pieds carrés à peine émergent encore, déjà couverts d'écume et de goémon. Le savant promenait aussi des regards anxieux, mais bientôt une vive joie éclata sur son visage; le vase contenant la précieuse bête reposait en sûreté derrière lui. Alors Pinsonès porta la main à ses yeux pour observer au loin le pavillon du sémaphore indiquant le mouvement de la marée.

—La mer monte, remarqua-t-il avec un calme parfait.

—La mer monte! fit M. Plantin. Mon Dieu, nous sommes perdus.

—Non, voyez, il n'y a pas cent mètres à franchir.

—Eh bien!

—Je sais nager.

—Mais nous qui ne savons pas?

—C'est différent.

—Alors, vous pouvez nous sauver tous.

—Je vais gagner le bord et vous envoyer du secours.

—Mais d'ici là?... Ma pauvre enfant... moi-même... monsieur, vous ne partirez pas.

Claire, debout, se taisait, regardant la mer avec des yeux de folle, et trop anéantie pour avoir conscience de sa terreur.

Lorsque le savant eut achevé son opération, il disposa des touffes de varech autour de la méduse, ôta sa veste et ses souliers, saisit d'une main le récipient et entra résolument dans les vagues.

—Misérable! hurlait M. Plantin, vous osez emporter votre animal et nous abandonner, nous...

Il n'acheva pas, suffoqué par l'indignation. S'élançant dans l'eau à son tour, il arrêta le fuyard par le bras.

—Laissez-moi! cria celui-ci; votre entêtement nous perdra tous. Lâchez-moi donc, sacrebleu!

Mais le futur beau-père se cramponnait désespérément. Alors, pour s'en débarrasser, Pinsonès lui asséna un vigoureux coup de poing et se sauva en battant l'eau.

—Misérable! misérable!

M. Plantin restait débout dans le brisant des lames, hurlant et gesticulant.

Lorsque Pinsonès eut de l'eau jusqu'au ventre, il se mit à nager en poussant devant lui le précieux vase qui flottait sur la mer très calme.

Mais, ô surprise! après une cinquantaine de brasses, voici que le savant s'arrête, se redresse et pousse un cri de triomphe.

—Arrivez donc, là-bas! J'ai toujours pied.

Et il continua d'avancer, d'une marche lente et déhanchée, jusqu'au moment où il atteignit le rivage.

A cette vue, M. Plantin, ivre de joie, saisit le bras de sa fille qui restait immobile, en proie à une stupeur cataleptique.

—Claire, nous sommes sauvés! Allons, viens vite!

Machinalement elle obéit, suivit son père. La traversée se fit sans encombre; peu à peu, sous l'influence du bain, la jeune fille avait repris toute sa raison.

A bord, Pinsonès attendait, se tordant de rire:

—Hein! quelle frousse nous avons eue tout de même!

Mais quand M. Plantin arriva près du naturaliste, assis à côté de son vase au soleil, il se croisa les bras, le regarda bien en face et lui lança cette apostrophe théâtrale:

—Monsieur, nous ne vous connaissons pas.

ANDRÉ GODARD.

Le Manitoba.

Mercredi, 7 Octobre 1891.

LE BILL DU NORD-OUEST

Durant là session qui vient de se terminer à Ottawa, il a été passé une mesure amendant la constitution des Territoires du Nord-Ouest et décrétant une rédistribution des divisions électorales en conformité des changements dans la population, par la création de nouveaux établissements et de nouvelles paroisses.

Or, au nombre de ces nouvelles divisions électorales, il s'en trouve deux dont la population est en majorité française et catholique : ce sont celles de Saint-Albert et de Batoche. Ce n'était que justice à rendre à nos nationaux, qui semblaient avoir été complètement ignorés lors de la création des anciennes circonscriptions électorales, puisqu'il leur a été impossible d'élire un des leurs dans l'assemblée législative actuelle. La population française et catholique pourra dorénavant avoir au moins deux députés sur une chambre composée de vingt-six, ce qui n'est déjà pas une proportion équitable. C'est cependant mieux que de ne pas en avoir du tout.

Malgré toute l'injustice dont nous avons eu à nous plaindre dans le passé, et malgré que cette injustice ne fusse qu'en partie réparée par la nouvelle loi, il a néanmoins été tenté un effort à la dernière heure, au dernier jour de la session, pour faire disparaître, par une nouvelle loi, la division de Batoche en l'adjoignant à une division voisine, celle de Mitchell ; mais l'hon. M. LaRivière, qui avait depuis le commencement de la session surveillé cette législation, s'opposa carrément à l'adoption de ce nouveau projet de loi. Nous sommes heureux de le dire, l'opposition de M. LaRivière eut pour résultat le renvoi de la mesure, en sorte que Batoche aura son député.

PROROGATION DE LA SESSION

Elle a eu lieu le 30 septembre dernier, à 11.30 heures a.m. Préalablement, à la séance de prorogation, la chambre a siégé. L'orateur annonce qu'il a émané des brefs pour l'élection de Québec-Ouest.

M. Foster propose l'adoption de l'adresse demandant à Sa Majesté de prendre en considération la position du Canada dans ses relations commerciales avec la mère-patrie et autres nations avec lesquelles elle a des traités commerciaux.

M. Laurier regrette qu'une adresse aussi importante ait été soumise à la chambre à une période aussi avancée de la session. Cependant, il ne s'opposera pas à son adoption, parce que c'est un pas vers la politique qu'a toujours prêchée le parti libéral, savoir, le droit pour le Canada de faire ses propres traités, mais pour accentuer davantage ce désir, M. Laurier propose de modifier une ou deux phrases de l'adresse.

Il ne croit pas que la tentative de fonder une politique commerciale sur le sentiment d'allégeance à l'Angleterre n'ait jamais de bons résultats.

L'Angleterre ne s'occupe pas des intérêts de ses colonies lorsqu'elle fait ses traités avec d'autres nations, et le Canada, dans son intérêt, doit suivre l'exemple de l'Angleterre et baser sa politique commerciale au point de vue des intérêts seuls du Canada.

M. Mills s'oppose à la partie de l'adresse où il est question des intérêts du Royaume-Uni et des autres colonies. Il dit que le Canada doit se contenter de parler pour lui seul.

M. Foster et sir John Thompson s'opposent à cette proposition en disant que l'effet désiré par l'adresse est justement d'attirer l'attention de l'Angleterre sur les relations commerciales avec les autres colonies. Ils consentent à modifier quelques expressions.

M. Laurier dit que le gouvernement devait déclarer franchement ses intentions et dire qu'il a favorisé le mouvement de la ligue impériale de commerce.

L'adresse est adoptée.

Voici les points saillants du discours du trône :

Il me fait plaisir d'observer que, à la suite d'une conférence amicale avec le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de l'extension et du développement de notre commerce avec ce pays et d'autres affaires importantes, les dispositions du protocole de 1888, connu sous le nom de *modus vivendi*, ont été étendues.

Les mesures concernant le commerce des bestiaux, le chargement des navires, l'enregistrement des marques de commerce et le fonctionnement des cours de vice-amirauté seront avantageux au commerce et à la navigation. Des dispositions concernant l'inspection des navires ne pourront manquer d'être de grande valeur pour la protection des personnes qui y sont employées, tandis que l'acte concernant les lots de grève de la Puissance et l'obstruction des cours d'eau navigables fera disparaître une source de dissensions continuelles entre le gouvernement et les provinces.

Puis Son Excellence parle de la diminution des droits sur les sucres, qui s'élève à trois millions de piastres.

Les fraudes considérables pratiquées au detriment du gouvernement par un groupe d'entrepreneurs et les irrégularités de certaines personnes employées dans le service civil qui ont été mises au jour par nos comités d'enquête, sont fort regrettables. Le châtiment qui en a déjà atteint plusieurs, les mesures qui vont être prises contre d'autres, et l'opération du statut que vous avez adopté pour leur répression à l'avenir auront pour effet, je l'espère, de prévenir le retour de pareil acte, et c'est l'intention de mes ministres d'instituer une commission chargée de faire une enquête sur l'organisation du service civil et de faire rapport sur les mesures à prendre pour son amélioration.

La question de la restriction ou prohibition du commerce des boissons enivrantes a aussi occupé l'attention de mes ministres, et une commission sera instituée pendant la vacance pour faire une enquête et soumettre ses vues sur ce sujet important.

Cette session de 1891 est la plus longue qui ait eu lieu, à l'exception de celle de 1885. Commencée au 29 avril, elle s'est close le 30 septembre, soit cinq mois.

L'une et l'autre de ces sessions, 1885 et 1891, resteront célèbres dans l'histoire du pays.

LA "TRIBUNE" ET LES FRANCAIS

Il ne se passe pas de semaine sans que la *Tribune* de Winnipeg attaque une ou plusieurs fois tout ce qui est français. Dans son numéro d'hier, le journal de M. Greenway, à l'occasion du suicide du général Boulanger, dit la sottise suivante : *his natural life ended in a manner which will surely awaken sympathy on, if not command admiration from the entire french nation.*—"Le général a fini sa vie d'une manière qui excitera sûrement la sympathie, si elle ne provoque pas l'admiration de toute la population française."

La *Tribune* sait pourtant que la France est un pays catholique, et que les catholiques n'admirent pas le suicide. Ceux des Français qui, comme Martin et Greenway ici, travaillent à l'abolition des écoles catholiques, ceux-là, peut-être, pourraient admirer un suicide, mais la nation française aura elle, des sentiments bien différents. Le suicide parmi les catholiques est un crime épouvantable et l'Eglise le poursuit jusqu'après la mort, puisqu'elle refuse la sépulture ecclésiastique à ceux qui s'en rendent coupables.

Il faut qu'à la *Tribune* l'on soit bien ignorant de tout ce qui concerne la France et les Français pour affirmer que le suicide du général Boulanger va provoquer l'admiration.

L'EXPOSITION INDUSTRIELLE

Elle s'est terminée samedi par un feu d'artifice. Quoiqu'on en dise, la température excessivement défavorable de la semaine dernière a beaucoup nui au succès, qui malgré cela est encore considérable et donne justement une idée de ce qu'il aurait été, eussions-nous joui d'une température agréable, de ces belles journées d'automne, comme nous en avons à Manitoba.

L'expérience de cette année devra donner à réfléchir aux directeurs. La date de l'exposition est-elle bien choisie ? Nous ne le croyons pas. En effet, d'après notre expérience personnelle et celle d'un grand nombre, presqu'invariablement, chaque année, la fin de septembre et les premiers jours d'octobre sont marqués par des pluies abondantes, tandis que du 10 au 22 d'octobre, nous avons la plus agréable température de l'année. Nous donnons cette suggestion pour ce qu'elle vaut ; mais enfin si elle est bonne pourquoi ne pas s'en prévaloir pour une autre année.

Les produits exposés étaient de toute beauté. Les céréales, les racines, les légumes, toutes les plantes potagères sont ce qu'il y a de plus beau dans le genre. N'importe quelle exposition pourrait être fière de ces produits.

Les chevaux de toute nature, de course, de trait, etc, ont attiré beaucoup l'attention et à juste droit. Nous avons dans la province de beaux types de plusieurs races chevalines importées, pur sang. Les éleveurs choisissent les reproducteurs avec le plus grand soin ; ils n'épargnent rien pour améliorer l'espèce, et aussi l'étranger qui vient à Manitoba est-il frappé de la beauté de nos hevaux.

L'espèce bovine est surtout digne d'intérêt ici, maintenant que l'industrie laitière a pris un développement si considérable avec l'heureuse perspective d'un succès toujours croissant Nos bestiaux s'améliorent chaque année, et nous entrevoyons dans un avenir rapproché le temps où nos cultivateurs n'élèveront que des animaux de race, ayant compris que là est l'économie, la source du succès.

Il y avait de splendides représentants de la race ovine. Nous croyons que l'élevage du mouton pourrait se pratiquer avec avantage dans plusieurs endroits de la province. L'élevage du mouton paie bien et coûte peu. Chaque cultivateur devrait en posséder un troupeau de 15 à 20 au moins.

Dom pourceau étalait à l'exposition son imposante ampleur. Ses grognements prouvaient la satisfaction que lui causait les regards admirateurs dont il était l'objet. Dame souillonne y exerçait sa sollicitude maternelle envers plusieurs porcelets roses, de vrais mamours à la queue en tire-bouchons. Rien d'intéressant comme les ébats de ces gentils *volatiles* appelés en plusieurs endroits dindons de Chicago. Nulle part ils ne paraissent sous un meilleur jour qu'à l'exposition, si ce n'est peut-être, sur la table, cuits à point et bourrés d'un fard appétissant. C'est à s'en lécher les doigts !

On dit que l'exposition des chiens était très belle. Rien de surprenant à cela, car il y a peu de villes et bien peu de provinces où le sport ait de plus fervents adeptes qu'a Winnipeg.

Belle exposition de volailles.

Dans le département des industries domestiques, l'on a pu juger de ce que valaient nos manitobaines. Il faut qu'elles soient de véritables femmes de ménage pour pouvoir réussir à exposer d'aussi excellents articles. Les beaux-arts étaient représentés. Nous n'en dirons rien de peur d'exagérer soit d'un côté, soit de l'autre.

Les produits manufacturiers étaient nombreux et de qualité supérieure. Plusieurs marchands dans diverses lignes avaient des étalages très intéressants.

Nous ne pouvons clôre ce résumé sans dire quelques mots de l'industrie laitière. Elle était magnifiquement représentée et l'embarras des juges a dû être grand de choisir les meilleurs entre tous les excellents produits. Nous répétons encore, que l'industrie laitière est une des plus grandes ressources de la province. Les noms de nos compatriotes qui ont mérité des prix dans cette classe apparaissent dans une autre colonne, dans la correspondance de Saint-Pierre Jolys.

Le manque d'espace nous empêche de publier cette semaine les noms de nos compatriotes qui ont mérité des récompenses Nous les publierons à notre prochain numéro.

MONSEIGNEUR PASCAL

Comme nous le promettions la semaine dernière, nous publions aujourd'hui une notice très intéressante sur Mgr Pascal, le nouvel évêque de la Saskatchewan.

Nous reproduisons des *Missions de la Congrégation des Oblats*, livraison de septembre :—

Le Consistoire secret tenu au Vatican le 4 juin dernier a été particulièrement honorable pour notre Congrégation : trois de nos missionnaires y ont été l'objet d'une haute distinction Mgr Paul Durieu a cessé d'être vicaire apostolique pour entrer dans la hiérarchie, en échangeant son titre d'évêque de Marcopolis *in part. infid.*, contre celui d'évêque de New-Westminster. C'est en cette dernière qualité qu'il continue de gouverner la Colombie Britannique, devenue un diocèse régulier.

Le R. P. Emile Grouard a été proclamé évêque d'Ibora, *in part. infid.*, et délégué comme vicaire apostolique de l'Athabasca-Mackenzie.

Le R. P. Albert Pascal a reçu le titre d'évêque de Mosinopolis, *in part. infid.*, et a été délégué comme vicaire apostolique de la Saskatchewan, vicariat détaché du diocèse de Saint-Albert, et récemment érigé par le Souverain Pontife.

Mgr Grouard a été sacré à Saint-Boniface le 1er août. Le sacre de Mgr Pascal a eu lieu à Viviers le 28 juin.

Quelques semaines avant le Consistoire, nous avions appris que le R. P. Pascal était agréé par le Souverain Pontife. Aussitôt le T. R. P. Général avait écrit à Monseigneur l'évêque de Viviers pour lui annoncer l'élévation d'un enfant de son diocèse à la dignité épiscopale, et lui demander de vouloir bien le consacrer dans la cathédrale de Viviers, au milieu de ses condisciples et de sa parenté.

Mgr Bonnet s'était empressé de répondre par la plus gracieuse acceptation.

Entre temps nous nous étions assuré le concours de Mgr Robert, évêque de Marseille, et de Mgr Balaïn, évêque de Nice, pour être prélats assistants. Deux Ardéchois pour en consacrer un troisième dans la cathédrale de l'Ardèche : tout se préparait pour une vraie fête de famille.

Enfin, après plusieurs fausses alertes et au plus fort de nos sollicitudes, le bref pontifical arriva le 24 juin. Il s'en allait temps. Les trois prélats consécrateurs furent aussitôt prévenus par dépêches, ainsi que Mgr Pascal. Celui-ci était déjà en retraite à l'évêché de Viviers. Il avait eu la pensée de faire cette retraite au grand séminaire, mais Mgr Bonnet avait voulu absolument le garder près de lui, et il n'est pas d'attentions et de soins affectueux qu'il ne lui prodiguât.

A l'exemple de leur évêque, prêtres et séminaristes, à Viviers, rivalisaient de sympathie et de générosité pour le prélat missionnaire. Tous les élèves du grand séminaire avaient voulu lui faire leur offrande. Ceux d'entre eux qui n'avaient, en cette fin d'année, point d'argent de reste, disposèrent de la somme destinée à payer leur voiture de retour au pays, se réservant de faire la route à pied, Ce trait est d'une inspiration touchante. Monseigneur de Viviers s'en montrait fier et n'en parlait pas sans une joyeuse émotion. Nous sommes heureux d'en parler à notre tour comme d'un fait qui met en grand relief l'excellent cœur de ces lévites du sanctuaire. Nos missionnaires d'Amérique, d'Asie et d'Afrique y verront le grand intérêt qu'éveille leur vie si pleine de dévouement et de sacrifices, et en supporteront plus courageusement les rigueurs.

Nous voici à la veille du sacre Le T. R. P. Général avait délégué son premier assistant pour le représenter à cette cérémonie. Le R. P. Soullier arriva à Viviers le 27 juin, vers le milieu du jour. Mgr Balaïn arriva à son tour deux heures plus tard. Mgr Robert, qui devait partir immédiatement après le sacre pour aller faire le lendemain une ordination à Marseille, avait pris l'avance et se trouvait à Viviers depuis deux jours. De nombreux ecclésiastiques étaient accourus de toutes les directions pour prendre part à la fête. Citons, parmi ceux qui étaient étrangers à l'Ardèche, M. le chanoine Goure, de Lyon, si dévoué à nos missions du Nord-Ouest, et M. le chanoine Boutières, curé de Luynes, près d'Aix, qui s'est fait l'ami et le bienfaiteur de Mgr Pascal. Il a dans sa paroisse, à la tête de son école de filles, la sœur aînée du nouvel évêque, religieuse de Saint-Joseph des Vans. Cette bonne religieuse était aussi à Viviers ainsi qu'un grand nombre des membres de sa famille.

La famille Pascal est connue dans l'Ardèche par ses traditions d'honneur, de noble simplicité et de fidélité religieuse qui l'ont toujours distinguée Les mœurs patriarcales n'y ont jamais subi d'éclipse. Elle a fourni à l'Eglise une série ininterrompue de prêtres et de religieuses en même temps qu'elle donnait à la patrie des soldats d'élite et à l'agriculture des bras vaillants. Elle est encore du nombre de ces familles, hélas ! devenues trop rares, où abonde la sève qui produit les apôtres, les confesseurs et les martyrs. Dieu lui donne aujourd'hui un évêque. Nous pouvons dire que l'arbre est digne d'un tel fruit.

La mère de Mgr Pascal mourut deux ans après le départ de son fils pour l'Amérique, et l'on put croire que le chagrin causé par ce départ avait abrégé ses jours. Ainsi sont les mères, même les plus chrétiennes. Elles ont beau se montrer généreuses dans le sacrifice qu'elles font à Dieu de leurs enfants, ce sacrifice creuse dans leurs cœurs un abîme, non de regrets, mais de douleur maternelle qui doit les recommander puissamment aux tendresses du Cœur de Dieu et aux récompenses célestes. Nous aimons à penser au rayonnement qui a dû se produire dans le cœur glorifié de la mère du nouvel évêque au sein de l'éternelle félicité, quand elle a vu son cher Albert orné de la dignité des pontifes et toute sa famille en recevoir ; dans l'estime du peuple chrétien, un reflet d'honneur.

Par une attention d'extrême délicatesse, Monseigneur de Viviers avait nommé chanoines de sa cathédrale, à l'occasion du sacre, M. l'abbé Fabre, archiprêtre des Vans, M. Payan, curé de Saint-Hippolite des Brès, tous les deux proches parents et amis intimes du nouvel évêque, et M. Chaussinand, archiprêtre du canton de Joyeuse, où se trouve Saint Genest, paroisse natale de Mgr Pascal. C'est le très digne frère du vénéré supérieur du grand séminaire du Puy dont nous avons eu naguère le regret d'apprendre la mort. A ces trois ecclésiastiques, si dignes d'une pareille distinction, nous devons ajouter M. l'abbé Boyer, pro-secrétaire de l'évêché, docteur en théologie et en droit canon. Les quatre nouveaux dignitaires devaient étrenner leur mosette à la cérémonie du sacre.

Pour représenter la Congrégation à cette cérémonie, il y avait à Viviers, avec le R. P. Soullier, les RR. PP. Célestin Augier, provincial du Midi, Fayette, supérieur de Notre-Dame de Bon-secours, Avignon, l'un de ses assesseurs, et Séméria, modérateur du scolasticat de cette maison ; sans parler de Mgr Balaïn, chez qui, nous le savons tous, la dignité épiscopale recouvre un si excellent cœur d'Oblat.

Nous voici enfin à la grande et belle journée du 28.

Le temps est superbe. La petite ville de Viviers est pleine d'animation. De nombreux fidèles sont accourus de toutes parts ; ils veulent assister à la solennelle consécration d'un compatriote. On sent que pour tous c'est une fête de famille. Puis, ces sortes de solennités sont si rares ! Depuis le sacre de Mgr Dabert, évêque de Périgueux, 22 novembre 1863, la cathédrale de Viviers n'avait pas vu de consécration épiscopale. Douze ans auparavant, en novembre 1851, Mgr Taché était venu du fond de l'Amérique s'y faire sacrer par notre vénéré fondateur, assisté de Mgr Guibert, évêque de Viviers, et Mgr Chartrousse, évêque de Valence. Mgr Pascal n'avait alors que trois ans et ne connaissait que les caresses de sa mère. Et le voilà aujourd'hui devenu le suffragant de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface. Comme lui, il vient des glaces de l'Amérique boréale, recevoir à Viviers la plénitude du Saint-Esprit des mains d'un évêque fidèle héritier du grand caractère et des vertus de ceux qui présidèrent au sacre de 1851. Comme lui, il ira rejoindre ses chers sauvages et reprendre un apostolat de vingt ans dans une province ecclésiastique qui compte cinq évêques Oblats et qui, par l'étendue territoriale, est la plus vaste du monde.

On comprend ce que de telles circonstances devaient imprimer de particulièrement grand et de saisissant au sacre du 28 juin. "C'est que, dit la *Semaine Religieuse de Viviers*, sous cette figure de missionnaire, jeune encore, mais hâlée de bonne heure par les rudes fatigues de l'apostolat, il y avait un tel reflet de vertu vraie, de candeur d'âme, d'héroïsme qui s'ignore, que l'assistance tout entière se sentait saisie par un charme étrange et captivant, et que, instinctivement, elle évoquait les souvenirs de la primitive Eglise, où les évêques sacrés de la veille, se préparait au martyre le lendemain.

"A huit heures, la maîtrise, le grand séminaire, MM. du chapitre, les représentants du clergé en grand nombre se réunissent en habits de chœur, dans la grande salle de l'évêché pour conduire processionnellement à la cathédrale l'Evêque élu. Le cortège se forme et déploie sa longue ligne dans la cour d'honneur, précédant Mgr Pascal, accompagné, comme chacun des prélats, de deux dignitaires qui l'assistent. Viennent ensuite Mgr Balaïn, évêque de Nice, Mgr Robert, évêque de Marseille, prélats assistants du sacre, l'un et l'autre enfants si justement honorés du diocèse de Viviers, prêtant leur religieux et fraternel appui au nouvel élu que la terre natale donne encore à l'Eglise, enfin, Mgr l'Evêque de Viviers, prélat consécrateur. La fanfare de la ville et des Usines de Lafarge ouvre la marche.

"Lorsque le cortège pénètre dans la cathédrale, dont la grande nef est littéralement envahie par la foule immense de fidèles en habits de fête, le coup d'œil est superbe. L'ornementation du chœur est simple, mais d'un bel effet : au fond de l'abside, dominant tout le reste, l'écusson pontifical et les armes de Léon XIII, se détachant vivement sur fond rouge avec inscription en lettres d'or ; en haut de l'autel, les armes de Monseigneur de Viviers ; sur les côtés, celles de Nosseigneurs de Marseille et de Nice. Qu'ajouter, d'ailleurs, à la beauté architecturale des grandes lignes du chœur, à cette couronne de dignitaires ecclésiastiques de tout rang, de prêtres et de lévites, qui fait au sanctuaire une si vivante et si magnifique parure ?

"Au-dessus du petit autel latéral, dressé conformément aux prescriptions litturgiques, sont les armoiries du nouvel évêque, représentant un pêcheur retirant ses filets avec la devise qu'il a choisie : *In verbo autem tuo laxabo rete* (sur votre parole, je jetterai mes filets). La devise traduit admirablement les sentiments intimes du prélat missionnaire : son humilité, sa foi vive, son cœur d'apôtre, un cœur d'or, sont bien là dans ces paroles de Pierre que, par une heureuse inspiration, il a fait siennes."

L'imposante cérémonie commence et se poursuit au milieu des rites solennels et des prières touchantes dont l'Eglise accompagne la consécration de ses Pontifes. Nous n'entreprendrons pas de les décrire.

La fête religieuse est terminée Tout s'y est passé avec une dignité et un ordre parfaits La cérémonie n'a pas duré moins de trois heures, mais elle n'a paru longue à personne.

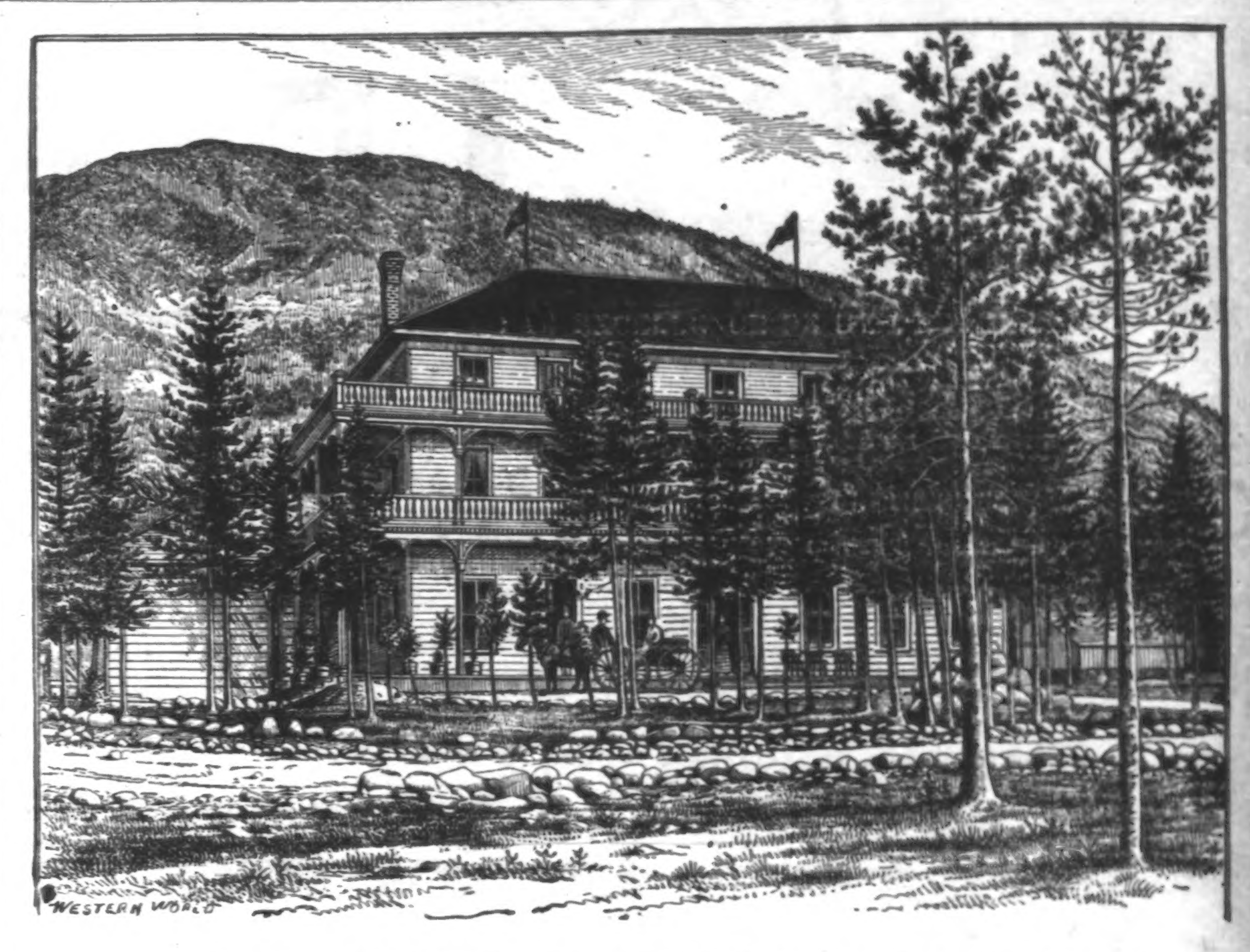
Revenu dans la grande salle de l'évêché, Mgr Pascal reçoit l'accolade de l'évêque consécrateur et des deux évêques assistants. Le Père Soullier vient alors se mettre à genoux devant lui pour baiser ses mains épiscopales et demander sa benédiction en faveur du T. R. P Général, de ses assistants et de toute la Congrégation. Tous les ecclésiastiques présents viennent à leur tour baiser son anneau et se faire bénir.

A midi, Monseigneur de Viviers réunit à sa table les représentants du clergé en assez grand nombre. C'est la fête intime ; une cordialité respectueuse ne cesse pas d'y régner un instant.

Que dire de Monseigneur de Viviers ? Les paroles nous manquent pour exprimer ce qu'il y a eu de délicatesse, de bienveillance et de noble simplicité dans son accueil, comme dans la préparation du sacre et l'organisation de toutes choses. Nos remerciements sont infinis. Déjà, entre notre Congrégation et l'Ardèche, il existait comme un lien de parenté créé par l'illustre Oblat qui, de 1842 à 1857, gouverna le diocèse de Viviers. Ce lien vient d'être rajeuni et bien resserré par le service éminent que Mgr Bonnet a rendu à la Congrégation dans la personne de Mgr Pascal.

Et comme le Vicaire apostolique de la Saskatchewan doit se féliciter d'avoir été sacré par un prélat qui continue si bien la glorieuse race des Athanase et des Ambroise ! Dans les luttes qui l'attendent en Amérique, il n'aura qu'à se souvenir de ce qu'il a vu à Viviers, pour comprendre à quelle hauteur d'indépendance et de courage doit se tenir un évêque catholique. Ce souvenir éclairera son chemin et fortifiera son cœur.

A un tel évêque, il faut un clergé d'élite. A Viviers, évêque et clergé sont vraiment dignes l'un de l'autre, tous les deux souffrent persécution pour la justice et se soutiennent, dans l'épreuve, avec une constance et une magnanimité dignes d'admiration. Un grand écrivain a dit que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent Que penser d'un clergé qui a mérité d'avoir à sa tête des évêques tels que Mgr Guibert et Mgr Bonnet, pour ne parler que de ceux qui nous sont connus.



STATION BALNÉAIRE DE BANFF, T. N. O.—(Du *Western World.*)

MGR TACHE AU POTAGE-DU-RAT

Samedi, Mgr l'archevêque, accompagné des RR. PP. Fox et Maisonneuve, s'est rendu au Portage du-Rat.

Dimanche, Sa Grandeur a administré le sacrement de confirmation et, ensuite, bénit une cloche nouvelle. Le Rév. Père Fox a prêché trois fois dans la journée. La cloche se nomme Marie-Joseph-Aimé, elle pèse plus de 1,000 lbs. et sera le complément de l'église qui vient de s'élever à Notre-Dame du Portage, et qui fait tant d'honneur au pasteur et à ses paroissiens.

Le clocher de l'église s'achève, et le tout est pour la ville naissante un ornement que ne dédaignerait pas une ancienne localité.

Mgr est revenu lundi.

UNE TRISTE FIN

Le 30 septembre dernier, le général Boulanger s'est suicidé à Bruxelles, Belgique, sur la tombe de Mme Bonnemain, décédée il y a quelques mois. Ainsi finit tristement, à peine digne de pitié, cet homme qui, à une époque, a tenu éveillée l'attention de l'Europe entière, qui a failli révolutionner la France, que le peuple français a chanté, acclamé, porté aux nues, l'homme, enfin, qui devait effectuer la revanche contre l'Allemagne.

Boulanger, cependant, ne manquait pas de talents, les louanges excessives l'ont perdu. Il aurait pu briller s'il s'était contenté du second rang, mais quand il s'est vu porté de l'avant par des partis hétéroclites, la tête lui est tournée et il est venu s'anéantir, déjà obscur, sur la terre de l'exil où il languissait dans l'oubli il y a quelques années déjà.

Ceux dont il a été l'instrument, à part quelques rares fidèles, l'avaient complètement oublié. La vie privée du général ne sera pas de nature à faire oublier les folies du politicien et du matamore.

Il sera un exemple aux ambitieux désordonnés ; il leur prouvera que pour jouer au Bonaparte, il ne faut pas seulement être soldat de fortune, mais qu'il faut encore le génie, ne pas servir d'instrument, mais au contraire savoir faire servir les événements et les hommes à ses fins, et ces conditions favorables ne se présenteront plus pour la France. Si Napoléon lui-même revenait, aurait-il le même succès qu'il a eu ?

AU MANITOBA

Sainte-Anne des Plaines,
28 septembre.

Je remercie bien cordialement le correspondant de Saint-Laurent des explications qu'il veut bien me donner sur l'origine du mot Manitoba. Etant actuellement occupé à recueillir tous les documents possibles pour l'histoire de la Rivière Rouge, je m'attache passionnément à certains points qui peuvent paraître peu intéressants pour d'autres. Au fond, que Manitoba viênne de l'Assiniboine, du Sioux ou du Sauteux peu importe au développement du pays. Néanmoins je tiendrais à connaître l'opinion de quelqu'un qui saurait parfaitement l'Assiniboine ; c'est pourquoi je reviens aujourd'hui à la charge, pour exposer une fois de plus les motifs qui nous font douter de l'origine attribuée jusqu'ici au mot Manitoba.

Cette petite discussion sera bien aussi intéressante que celle des scandales politiques dont nous sommes passablement ahuris depuis trois mois.

Mon aimable correspondant assure que Manitoba est formé de deux mots Sauteux *Manitou* et *Wapa* (d'autres disent Wapabk) ; que ce sont les Sauteux qui ont donné ce nom au lac et que plus tard, on a fait de ces deux mots : Manitoba. J'admettrais assez volontiers, que de Manitou on eut fait Manito ; le changement est facile ; mais que de Wapahk on ait *ba*, c'est un peu plus surprenant, d'autant plus que je trouve au journal du Sieur de La Vérandrye une foule de noms sauvages parfaitement conservés, tels qu'on les écrit aujourd'hui. Le découvreur tenait ces noms des sauvages et les français n'y ont rien changé ; tels sont Nipigon, Missilimakina, Winnipigon, Kaministigouia, Poskoyak, Cristineawa, Assiniboëls, etc., quoique quelques-uns de ces noms soient très difficiles à prononcer.

Quelques fois les découvreurs se faisaient traduire en français par des interprètes, la signification de certains mots ; alors ils donnaient un nom français aux endroits nommés par les Indiens. Le Lac Manitoba fut appelé par LaVérandrye, le Lac des Prairies.

Les sauvages qui habitaient les environs de ce lac, nous dit-il, étaient des Assiniboines. Or les Assiniboines n'étaient pas sans avoir donné un nom à ce grand lac, et ce nom ils le lui avaient donné dans leur langue.

Maintenant ces Assiniboines qui étaient de la nation des Sioux, et qui s'étendaient jusqu'au Lac des Bois, se divisaient en différentes tribus, dont les noms finissent en *toba ;* c'étaient les *Minésouatoba*, les *Matatoba*, les *Hictoba*, les *Titoba*. Voilà bien des noms en *toba* qui se rapprochent beaucoup plus de Manitoba que de *Manitou Wapahk*.

La grande compagnie du Nord-Ouest est la plus ancienne compagnie de traiteurs qui s'installa dans le pays après le départ des français ; or dès son arrivée au Nord-Ouest, elle nomme le Lac Manitoba comme on le nomme aujourd'hui, tandis qu'elle conserve fidèlement tous les noms Sauteux recueillis à cette époque. Pourquoi le Lac Manitoba ferait-il exception ? Si les Sauteux eussent eux-mêmes donné le nom qu'on prétend qu'ils ont donné, ils ne l'eussent pas changé à l'arrivée de la compagnie du Nord-Ouest.

Enfin je vois ici en Canada une si grande divergence d'opinions sur les étimologies sauvages données par le Rév. M. Thibault que je suis bien excusable en exprimant des doutes sur l'origine du nom Manitoba. Le Rév. Père Lacasse, et le Rév. Père Antoine, O.M.I., ont là-dessus chacun leur opinion, selon la langue d'après laquelle ils expliquent ces mots.

Je ne tiens pas à mes preuves, du moment qu'on me prouvera qu'elles ne valent rien. Mais d'un autre côté, ces explications avec des mots sauvages qu'on est obligé de changer presque complètement, pour leur faire dire une chose, me semblent peu convaincantes.

G. DUGAS, Ptre.

HONNEUR AUX BEURRERIES DE SAINT-PIERRE-JOLYS

Les beurreries de Saint-Pierre, (Otterburn et Jolys) ayant déjà remporté les premiers prix aux expositions de Toronto et d'Ottawa, ont montré qu'elles tenaient toujours le premier rang en ce qui concerne la qualité du beurre, en remportant le 1er et le 2me prix dans le concours du beurre de beurrerie. Le 3me prix fut décerné à la beurrerie de Saltcoats. Grâce à l'esprit d'entreprise de MM. Barré et Mignault, les beurreries d'Otterburn et de Jolys furent établies il y a déjà quelques années. Elles ont contribué puissamment au bien et à la prospérité de la paroisse de Saint-Pierre.

Le beurre de la beurrerie de Saint-Malo fut omis à concourir dans les deux classes. Le beurre de conserve de cette beurrerie remporta le premier prix dans la classe du beurre en "boulettes," *roll butter*. Comme M. Henry, le chef de cette beurrerie, a puisé les premières notions de la fabrication du beurre chez notre estimable compatriote, M. George Caron, de Saint Charles, il va sans dire que le succès de M. Henry fait honneur à M. George Caron, qui doit être fier de son élève. En somme, les trois prix furent décernés aux trois beurreries de la Rivière-aux-Rats, et sont autant de fleurons ajoutés à l'entreprise, l'habileté canadienne-française.

LISTE DES PRIX — BEURRE

1o Pour trois tinettes de beurre contenant pas moins de 50 lbs, fabriqué dans une beurrerie publique. 1er prix, S. M. Barré, Otterburn, $30.00 ; 2me prix, Chas Mignaut, Jolys, $15.00 ; 3me prix, C. B. Carey, Saltcoats, $15.00.

2o Pour les meilleures cinquante livres de beurre de beurrerie, en "boulettes" (*rolls*). 1er prix, Wm Scott, Saint-Eustache, $20 00 ; 2me prix, Barnardo Russell, $15.00 ; 3me prix, Wm Herbison, Qu'appelle.

Pour le beurre emballé en boîtes de conserve, diplôme obtenu par P. G. DeLaborderie, Saint-Malo.

S. M.

Choses et Autres

Le ministre de la guerre, de France, M. de Freycinet, annonce que les prochaines grandes manœuvres seront encore plus importantes à tous les points de vue que celles qui viennent d'avoir lieu. Cependant ces manœuvres ont excité l'admiration des officiers étrangers qui y ont assisté.

Un ouragan qui a causé des dégâts considérables, a sévi dans la région du Saguenay, la semaine dernière.

Halifax a été visité par un désastreux incendie vendredi dernier. Les pertes s'élèvent à plusieurs centaines de mille piastres. C'est la plus grande calamité qui ait frappé Halifax depuis nombre d'années.

Les feux de prairie dans le Dakota ont dévasté depuis une quinzaine de jours une étendue de terre mesurant 300 milles de long sur 100 de large. Récoltes, habitations, troupeaux, etc, tout a été détruit.

A la demande du président Harrison, le conférence qui devait avoir lieu à Washington, le 12 octobre entre le gouvernement canadien au sujet de la réciprocité, a été remise à plus tard.

On mande de Mexico : La nouvelle d'une émeute à Guatamala est confirmée. Le gouvernement a pu disperser la populace. On ne sait pas encore le nombre de blessés et des morts. Le nombre en a été grandement exagéré. Barillas a de nombreux ennemis domestiques et étrangers. On redoute un soulèvement générale de l'Amérique Centrale.

Le *Chronicle* de Londres dit qu'il croit que les chefs du parti libéral ont approuvé, en principe, le projet d'indemniser les députés aux Communes. Ce journal ajoute que le parti libéral a fait cette concession, vû l'importance toujous croissante du vote ouvrier.

La Cour Suprême dn Canada, siègera à Ottawa le 27 octobre prochain et rendra jugement dans la eause des écoles de Manitoba

La commission royale nommée pour faire l'enquête dans le scandale de la Baie des Chaleurs dans lequel est impliqué le gouvernement provincial de Québec, a commencé à siéger hier.

Les amis de Sir Hector Langevin lui ont fait une démonstration avant son départ d'Ottawa la semaine dernière.

Le très honorable Wm. Henry Smith, premier lord de la trésorerie et chef du parti conservateur, dans les Communes d'Angleterre, est mort hier.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Rapport de la 23me séance tenue le 2 octobre.

Présents :—Son honneur le maire et MM. les conseillers Rocan, Deschambault, Verge, Buron et Lecomte.

Déposée sur la table une lettre de l'hon. A A. C. LaRivière avec rapports et plans de l'ingénieur du gouvernement relativement à l'éboulement vis-à-vis la maison vicariale. Plusieurs comptes sont présentés.

8me rapport du comité des travaux publics. Le paiement des comptes suivants est recommandé : J. P. O. Allaire, $22.54 ; H. F. Despars, 80 cts ; M. Cyr, $7.50 ; L. Laurendeau, $1.50.

6me rapport du comité de police et feu. Le paiement du compte de M. L. Laurendeau, $3.50, est recommandé.

Ces deux rapports sont adoptés.

Ordre est donné de faire réparer la cheminée de l'office du trésorier, s'il y a lieu.

Le règlement No. 96 pour fixer le taux de la taxe municipale, spéciale, scolaire et de district pour 1891 subit ses deuxième et troisième lectures et passe sous son titre.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le conseille accorde l'usage d'une salle de l'hôtel de ville à la "Fanfare Indépendante de Saint-Boniface" pour ses réunions, aux conditions mentionnées dans la lettre du greffier en date du 2 octobre 1891. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Verge, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le conseil ne juge pas à propos de prendre en considération l'offre de M. Bazile Lloyd pour les terrains que la ville offre en vente. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M le conseiller Buron,

Que le greffier écrive au Rév. M. Cloutier lui demandant des renseignements au sujet de certains terrains vendus pour taxes.

Proposé par M. le conseiller Lècomte appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le secrétaire écrive au maire de la Cité de Winnipeg et aux conseils des municipalités ci-après nommées, savoir : Ritchot, DeSalaberry, LaVérandrye, Taché et Springfield, demandant le montant qu'elles contribueraient respectivement à la construction d'un ponton sur la Rivière Rouge, entre cette ville et Winnipeg ; le dit ponton devant coûter $5 000 et être libre.

Et la séance s'ajourne.

PERSONNEL

L'honorable sénateur Girard et son beau-fils, M. Alfred Versailles, sont arrivés dimanche matin.

L'honorable A. A. C. LaRivière, député de Provencher, est revenu de la session fédérale lundi matin.

M. Georges E. Fortin, avocat de Winnipeg, est retourné vendredi de Minnéapolis, où l'avait appelé la maladie grave de sa femme. Nous sommes heureux d'apprendre que Madame Fortin est maintenant en voie d'un parfait et prompt rétablissement.

Nous avons le regret d'annoncer que Madame E. R. Lloyd, de cette ville, souffre d'une grave maladie qui met ses jours en danger. Il reste cependant encore quelque espoir, et nous espérons qu'il ne sera pas déçu.

Chronique Locale.

—Congé de sortie au Collège hiér, mardi.

—Sa Grandeur Monseigneur, administrera le sacrement de la confirmation dimanche, à l'église de Sainte-Marie, Winnipeg.

—La retraite des élèves du Collège, commencée mercredi dernier, s'est terminée dimanche matin. Le R. P. Filiatrault en a été le prédicateur.

—La cour pour la révision de la liste des voteurs municipaux de cette ville, siègera le 14 courant, à 10.30 heures a.m., sous la présidence de son Honneur le juge Ardagh.

—Des procès à sensation et d'une nature exceptionnellement révoltante se poursuivent actuellement à Winnipeg. L'un des accusés avait joui jusqu'à ce jour d'une grande réputation d'honorabilité.

—N'oubliez pas la soirée littéraire et musicale de mardi, 13 courant, à la grande salle du Collège, au bénéfice de la fanfare. Il y aura de belle musique, et surtout une conférence instructive et très intéressante sur "Rome," par M. T. A. Bernier.

Billets en vente chez M. Verge et chez M. Pelletier, à Saint-Boniface, et chez MM. Richard & Cie, Winnipeg.

—Un concours de typographie a eu lieu au Victoria Hall, Winnipeg, samedi dernier. Les concurrents étaient : MM. M. Gossell, de la *Tribune ;* N. D. Gagnier, P. Lavallée et W. H. Youhill, du *Free Press*. Les trois prix ont été remportés dans l'ordre des noms tels que ci-dessus. On dit que la salle était mal éclairée, mal chauffée et était peu propre à juger de la force véritable des concurrents. M. N. D. Gagnier lance dans le *Free Press* de mardi matin à M Gossell, qui a remporté le premier prix, un défi de $100 ou $50 pour un nouveau concours.

—M. David Joyal doit aller s'établir à Saint-Pierre-Jolys, et il offre en vente sa maison et son lot de la rue Notre-Dame, Saint-Boniface. La maison est très chaude. Il y a une bonne cave sèche et à l'épreuve de la gelée. Elle peut contenir 100 minots de patates.

Vente à bon marché, termes des plus faciles. S'adresser à M. David Joyal.

AGRICULTURE

CHOIX DES VACHES CANADIENNES

(*Bulletin de la Société d'Industrie Laitière.*)

Comme dans les concours, la Société d'Industrie Laitière s'est vue dans la nécessité de refuser des primes à des vaches, entrées de bonne foi par leur propriétaire comme canadiennes, mais qui ne l'étaient certainement pas, nous ajoutons ici, à titre de renseignements des notes tirées des lettres du Dr Couture. Ces notes aideront le public dans la détermination de l'origine exacte des animaux de pur sang canadien. Voir aussi dans le *Journal d'Agriculture* des articles et correspondances écrits au même sujet en 1885 et 1886.

Ces notes contiennent non-seulement les *caractéristiques* de la race, mais aussi les marques qui dénotent les bonnes laitières, et font de l'animal un sujet remarquable.

1. TÊTE courte, front large, les cornes courtes et tournées en dedans ou longues et effilées, tournées en avant et légèrement en arrière. Mufle entouré d'un cercle grisâtre ou jaunâtre. Les oreilles ni trop petites ni trop longues, jaunes à l'intérieur et garnies de poils fins et aussi rares que possibles.

2. COU fin mais proportionné au volume de la tête et du thorax, net et exempt de tissu adipeux (couche de graisse.)

3. DOS droit autant que possible depuis le garrot jusqu'à la racine de la queue.

4. POITRINE profonde ; les côtes bien arrondies. Absence de toute dépression du thorax en arrière des épaules.

5. VENTRE pas trop volumineux et formant une ligne interrompue avec les hanches et les côtes.

6. Les LOMBES et la CROUPE aussi larges que possible. La dimension de ces parties se mesure en tirant une ligne entre la pointe de la hanche de l'autre côté et une autre ligne depuis le milieu de la croupe à la base de la queue et une troisième entre les deux inchiennes (pointe des fesses.)

7. La QUEUE fine et formant à sa base une ligne ininterrompue avec la croupe doit descendre aussi bas que possible.

8. JAMBES courtes, fines et sèches.

9. VEINES et fontaines de lait aussi développées que possible.

10. PIS gros, très mou quand il est vide, net, recouvert d'une peau très fine et dénuée de grands poils. Il doit projeter autant que possible en arrière entre les jambes et en avant dans la direction de l'abdomen.

11. ECUSSON de premier ordre n'importe quelle classe.

12. Couleur de la ROBE, noire, noire et rouge. (barrée), jaune ; on peut admettre d'autres couleurs telles que gris, jaune et blanc, cendrée, pourvu que les caractéristiques soient pafaitement claires, nettes et à l'abri de toute discussion.

13. PHYSIONOMIE, ne peut pas se décrire.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES BONNES LAITIÈRES DE TOUTES LES RACES

1. Délicatesse de la taille, des membres et de la queue.
2. Cou effilé.
3 Côtes bien rondes et poitrine très profonde.
4. Lombes larges, croupe large et cuisses longues.
5. Pis volumineux, trayons assez longs, assez gros et divergents.
6. Veines mammaires le plus développées possible.
7. Pis net, recouvert d'une peau très fine.
8. Jambes courtes et corps gros.

Toutes les *belles vaches bonnes laitières* doivent avoir ces qualités extérieures, et l'on peut prendre comme type celles qui :

1. Ont le train postérieur le plus large et le plus profond ; 2. qui ont l'air le plus efféminé ; 3. dont la mamelle est plus volumineuse sans être charnue.

MANIÈRE DE PRÉPARER LES VACHES POUR L'ÉPREUVE

Le temps le plus favorable est durant les trois mois qui suivent le vêlage. Car généralement aussitôt que la vache a été saillie, la quantité de lait diminue.

L'épreuve devrait être faite avant les temps de sécheresse ; car alors les pâturages sont moins bons, les animaux souffrent beaucoup de la chaleur et les vaches donnent moins de lait.

NOURRITURE

Il faut pour faire donner aux vaches la plus grande quantité de lait, leur faire manger la plus grande quantité possible de nourriture.

Il faut aussi éviter qu'elles ne soient indisposées par une nourriture trop abondante et trop sèche.

Les vaches qui doivent concourir devront donc être préparées deux ou trois semaines d'avance, en commençant à leur donner un peu de nourriture supplémentaire. La quantité sera augmentée graduellement jusqu'au maximum. Ce sera alors le temps de commencer l'épreuve durant laquelle la vache recevra toujours ce maximum de nourriture.

Ainsi traitée, il n'y aura aucun danger de lui causer d'indigestion durant le temps du concours et on aide, autant qu'il est possible de le faire par la nourriture, à la sécrétion du lait.

QUALITÉ DE LA NOURRITURE

Tous les aliments ne sont pas également propres à favoriser la production du lait. De même que tel aliment préparé de telle manière conviendra plutôt à la production de la graisse, préparé de telle autre manière, il conviendra mieux à la production du lait.

Ce sont les aliments liquides ou ceux contenant beaucoup d'eau qui favorisent surtout la sécrétion du lait.

Ainsi les bons pâturages sont des plus avantageux.

Si les pâturages ne sont pas suffisamment bons, on pourra les remplacer par du foin haché et bouilli ou soumis quelque temps à la vapeur.

En outre, il faudra donner du grain. Mais qu'il ne soit jamais donné entier et sec.

La cuisson, la macération, la division rendent ces aliments beaucoup plus alibiles et plus digestibles en les ramollissant, en faisant éclater les enveloppes et en mettant les matières assimilables directement en rapport avec les dissolvants digestifs.

De plus, je l'ai déjà dit, les aliments doivent, dans ces circonstances, contenir beaucoup d'eau.

Quelles que soient les graines que l'on donnera, elles devront être moulues ou au moins concassées et ramollies par la cuisson ou l'ébulition. On les donnera sous la forme de ce que nous appelons *bouettes*.

Mais rappelons-nous que ce n'est pas rien que du lait que nous cherchons à obtenir dans les concours ; c'est surtout de la créme, c'est-à-dire du lait aussi *gras* que possible.

Les graines favorisent jusqu'à un certain point la formation du gras, mais il y a un aliment qui développera la partie grasse du lait : c'est la graine de lin, soit entière, soit donnée sous forme de pain de lin, de tourteaux ou de farine.

Je conseille donc à ceux qui veulent faire concourir leurs vaches de les accoutumer à cette nourriture en suivant les précautions que j'ai mentionnées plus haut.

La farine de lin ou les tourteaux devront être mélangés aux grains ou au son et entrer dans la composition des bouettes qui ne devront jamais être froides.

Si ces conseils étaient suivis par tous ceux qui prennent part aux concours, ils verraient une énorme différence dans le rendement de leurs vaches et sous le rapport du lait et sous celui du beurre.

J. A. COUTURE, M. V.

PERDUES

De la cathédrale à la résidence de M. N. Germain, dimanche, à l'issue de la grand'-messe, des lunettes à branches d'or. Prière de les remettre à M. Germain. Récompense libérale.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetéesa dressées au Maître-Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 30 octobre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, par contrats, pour la période de quatre années, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er janvier prochain :

BLYTHFIELD et LASALLE, *vià* Oak Bluff, une fois par semaine, distance supputée, 14 milles.

WHITEMOUTH et la GARE DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine, distance supputée, ½ de mille.

Des avis imprimes contenant plus amples informations relativement à ces contrats et des formules en blanc sont à la disqosition du public aux bureaux de poste ci-dessus et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes, Winnipeg, 7 août 1891 }